

Maître d'Ouvrage :

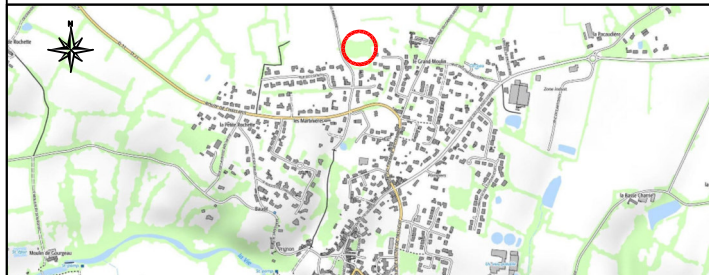


Commune d'APREMONT  
"Le Clos des Palmiers"

PLAN DE VENTE  
DEFINITIF

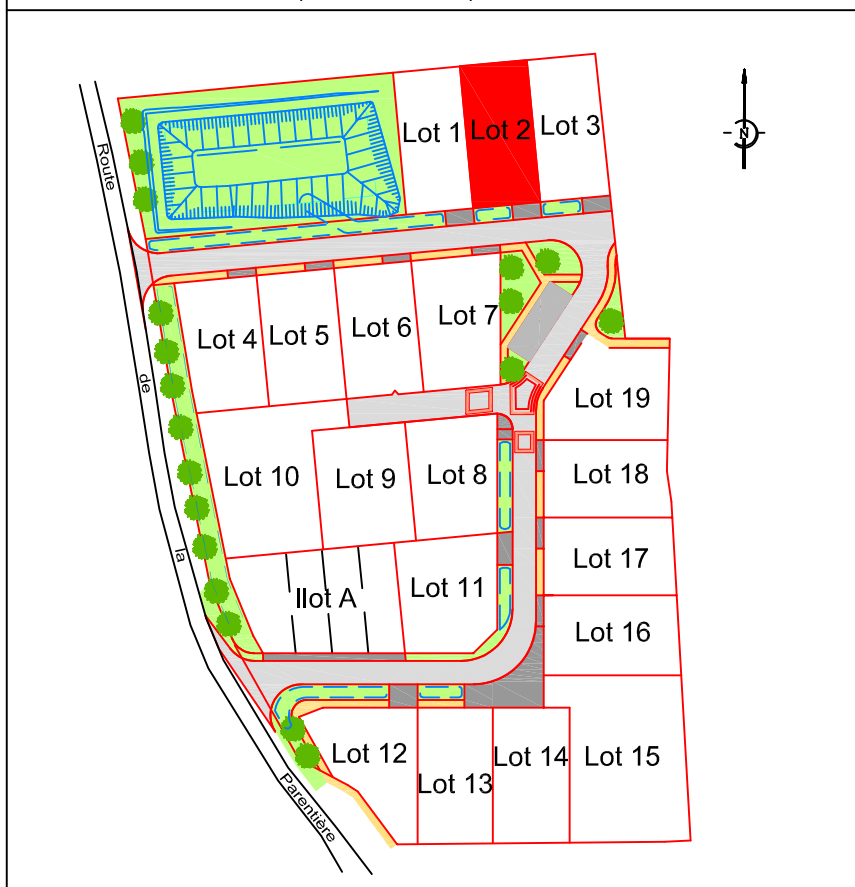
LOT n°2

Plan de situation (sans échelle)



Surface	358 m <sup>2</sup>
Surface plancher	180 m <sup>2</sup>
Cadastre	AL n°127
Servitude	Non
N° Permis d'Aménager	PA n°085 006 21 V0001
Date de l'Arrêté	19 Novembre 2021
Dossier	29639

Plan de localisation (sans échelle)



Architecte



Agence CITTE CLAES  
6, rue Gustave Eiffel - Case 4005  
44806 SAINT HERBLAIN.  
Tél : 02 51 78 67 97  
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre



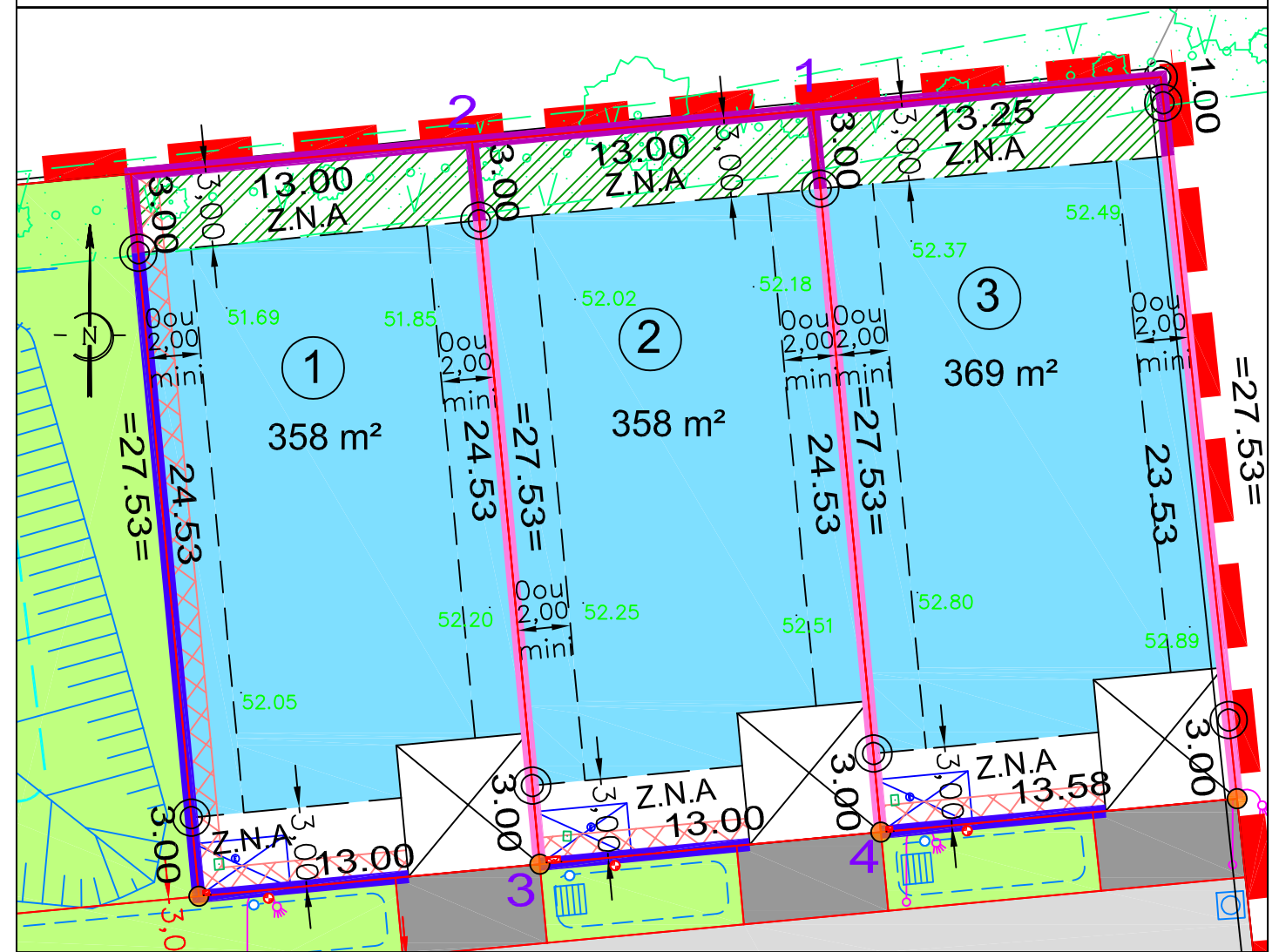
S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS  
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II  
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME  
02 40 78 60 20 - cdcconseils@cdcconseils.com  
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière  
85600 BOUFFERE  
02 51 94 18 48 - cdcconseils85@cdcconseils.com  
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur - 85500 LES HERBIERS  
02 51 91 08 27 - cdcconseils85@cdcconseils.com

AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires France Telecom sur les lots
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.

Légende :

Périmètre de l'opération	Emplacement souhaité des branchements	Clôture à charge de l'acquéreur, uniquement composée d'un grillage, doublée ou non d'une haie. Pour les lots 1 à 3, les clôtures devront être à dominante végétale.
Parking Non Clos (5m x 5m) Accès obligatoire au lot Emplacement définitif	Z.N.A.	Clôture, à charge de l'acquéreur, sauf celle située en limite Ouest du lot 1 réalisée par l'aménageur, constituée : - soit d'une haie implantée au minimum à 0,50 m de la voie, pouvant être doublée par des dispositifs ajourés d'une hauteur maximum d'1,20m implantés à 1m de la voie - soit d'un mur plein maçonné et enduit ou traité d'un aspect soigné (parement, etc...) d'une hauteur maximale de 0,80m, pouvant être doublée d'une haie, de dispositifs ajourés ou autres clôtures s'inscrivant dans son environnement, le tout ne dépassant pas 1,20 m de hauteur
Parking Non Clos de l'îlot (5m x 5m) Position indicative	Candélabre (nombre et emplacement indicatifs)	Clôture, à charge de l'acquéreur, d'une hauteur maximale d'1,80 m. Elle sera réduite de manière progressive jusqu'à la clôture sur voie
Chaussée	Altitude du terrain naturel après travaux	<b>Récolement</b>
Parkings en enrobé	Grille EP 30x70 ou 40x40	Boîte de branchement EU
Trottoir	Regard et Tabouret EU	Boîte de branchement EP
Résine Pépité	Regard et Tabouret EP	Coffret électrique
Engazonnement	Bassin	Coffret AEP
Zone constructible principale des lots	Poteau d'incendie	Citerneau Télécom
Ilot pouvant accueillir des logements aidés	Arbres à conserver	
Servitude de tréfonds pour le passage du réseau EP	Arbres à planter (position et nombre indicatifs et de principe)	
Plantation à la charge des acquéreurs suivant l'O.A.P. du PLU-H	Borne	
Sortie motorisée interdite	Piquet	



Echelle : 1/250

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1338063.11	6183930.54	13.00
2	1338050.17	6183929.33	27.53
3	1338052.74	6183901.91	13.00
4	1338065.69	6183903.13	27.53
Superficie : 358 m <sup>2</sup>			

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX  
COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 52,44  
COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE  
BRANCHEMENT EU : 51,66  
BRANCHEMENT EP : 51,53  
LES COTES DEVRONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Rattachement altimétrique : RGF93 CC47

Echelle : 1/250

Rattachement altimétrique : IGN 69

Date d'édition : 12/09/2022